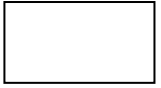


COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 MARS 2020



Etaient présents : Mmes BIGOT, FÉVRIER, PEREIRA

MM. PANNIER, POUSSE, RICHEL, FOURNIER, GOUPY, JOURDAIN, RADIGUE,
SIMON

Etaient absents / excusés : Mmes HUBERT, PASQUIER

Secrétaire de Séance : Mme PEREIRA

L'an deux mil vingt, le six mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 février 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 7 février 2020 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ Convention de mise à disposition de service avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois »

En raison du congé de maladie d'un agent administratif à temps complet jusqu'au 28 mars 2020, la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » accepte de mettre à disposition un agent communautaire.

La prestation concerne la mise à disposition d'un agent du service comptabilité de la Communauté de Communes à raison de 4 heures maximum par semaine pour effectuer les enregistrements comptables.

Cette convention d'une durée maximale de 4 mois entre en vigueur le 9 mars 2020 et se terminera au plus tard le 8 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Par ailleurs, un agent de remplacement du centre de gestion est employé à raison de 14h par semaine et un agent à temps non complet à Marigné recruté pour 11h par semaine.

✓ Révision montant RIFSEEP suite à la création d'un emploi d'assistante à la secrétaire de mairie

Par délibération en date du 4 octobre 2019, un emploi d'assistante à la secrétaire de mairie a été créé pour effectuer un binôme avec la Secrétaire de Mairie à la retraite au 1^{er} juillet prochain.

L'assistante sera recrutée à compter du 1^{er} avril : aussi, il convient de prévoir le RIFSEEP pour cet agent à compter du 1^{er} avril 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux un groupe 2 dont les caractéristiques sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Cadre d'emploi des Rédacteurs			
Groupe de fonctions	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions		Montant annuel maximum pour la fonction
Groupe 2	Assistante à la Secrétaire de Mairie	Préparation à la prise de fonction de Secrétaire de Mairie : Collaboratrice du Maire et des élus municipaux Mise en œuvre des activités de la Mairie Assistance à l'autorité territoriale Connaissances juridiques Organisation du Conseil Municipal Présence aux diverses réunions Diversité des tâches et des compétences Management - Grande autonomie Confidentialité - Disponibilité	1 080 €

✓ Présentation financière des travaux route de la Rouzière et route des Trois Maillets

Monsieur le Maire présente les tableaux récapitulatifs des estimations de ces dépenses comprenant les travaux sur le réseau des eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, l'éclairage public et les aménagements routiers :

- Route de la Rouzière : 208 695 € TTC
- Route des Trois Maillets : 286 792 € TTC

Il est à noter que les subventions ne sont pas comptabilisées.

Par ailleurs, Monsieur PANNIER fait part de la réception de l'estimation réalisée par l'Agence ATESART concernant la liaison douce route de Château l'Hermitage à savoir 59 420 € HT soit 71 304 € TTC. La décision de faire ou de ne pas réaliser cette liaison douce sera prise par la nouvelle équipe municipale.

✓ Vote des subventions 2020

La commission Vie Associative s'est réunie le 13 février dernier pour étudier l'attribution des subventions pour le budget 2020.

Un tableau récapitulatif des propositions de la commission est distribué aux conseillers municipaux.

Monsieur RICHET présente ce tableau. Il est à noter que le lycée Les Horizons n'a pas fait de demande mais des jeunes domiciliés à Saint Ouen en Belin y sont pourtant élèves. Il conviendra donc d'interroger cet établissement et l'éventuelle demande pourra être étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc d'inscrire 7 500 € à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) du Budget 2020 de la commune dont 1 437 € reste à attribuer (voir annexe détaillée).

✓ Délibération concordante fonds de concours pour les travaux des eaux pluviales

Par délibération en date du 11 février 2020, le Conseil Communautaire a fixé les fonds de concours pour les travaux sur le réseau des eaux pluviales à solliciter auprès des communes avec notamment pour Saint Ouen en Belin :

- 46 581,92 € (pour 93 163,83 HT de travaux des eaux pluviales routes de la Rouzière et des Trois Maillets).
- 1 158 € (pour 2 316 € HT de travaux effectués rue de la Forge).

Ce fonds de concours versé par les communes ne doit pas dépasser 50% du reste à charge de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser le fonds de concours de 47 739,92 € à la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Cette dépense sera imputée à l'article 2041512 - GFP de rattachement (Bâtiments et Installations) du Budget 2020 de la Commune.

✓ Affectation résultat de fonctionnement 2019 Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SI Compte 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-42 823,08 €		- 7 191,71 €	35 004 € - 94 833,05 €	-59 829,05 €	- 109 843,84 €
FONCT	214 260,86 €	- 120 000 €	168 388,60 €			262 649,46 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	262 649,46 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	109 843,84 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	156.16 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	152 649.46 €
Total affecté au c/1068	110 000 €
Résultat d'investissement à inscrire au Budget 2020 en dépenses au 001 (Déficit)	50 014,79 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	

Par ailleurs, Monsieur PANNIER indique avoir reçu une analyse de la situation financière de la commune élaborée par la Banque Postale et qui confirme globalement celle réalisée par le cabinet d'études Stratorial en 2018.

Le cabinet d'études Stratorial indiquait :

- que la situation financière de la commune était très satisfaisante.
- qu'elle se caractériserait en 2020 par un taux d'épargne brute de plus de 19% soit presque le double du seuil recommandé de 10% des recettes de fonctionnement.
- un ratio de capacité d'endettement de moins de 4 ans (contre un plafond recommandé de 10 ans).

En effet, la récente étude de la Banque Postale fait apparaître un taux de 17% d'épargne brute et un ratio d'endettement de 5 ans.

✓ **Vote des trois taxes pour l'année 2020**

Les bases d'imposition 2020 étant actuellement inconnues, Monsieur le Maire propose le maintien des bases notifiées en 2019 ainsi que le maintien des taux tels que votés pour 2019.

- Taxe d'Habitation : 14,80 %
- Taxe Foncière Bâti : 25,00 %
- Taxe Foncière non Bâti : 43,29 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux et vote donc à l'unanimité le taux des trois taxes pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 14,60 % soit un produit de 159 981 €
- Taxe Foncière Bâti : 24,66 % soit un produit de 171 479 €
- Taxe Foncière non Bâti : 42,70 % soit un produit de 38 363 €

Le produit total est donc 368 823 € auquel s'ajoutent les allocations compensatrices s'élevant à 15 026 €, soit une ressource fiscale de 384 073 €.

✓ **Vote du Budget Primitif 2020**

Compte tenu des élections du 15 mars prochain, le budget 2020 de la commune est proposé avec les recettes équivalentes à l'année 2019.

La nouvelle équipe municipale ajustera les crédits en fonction des estimations prévisionnelles.

Ainsi, le Conseil Municipal, vote le Budget Primitif 2020 à l'unanimité qui s'équilibre :

- Pour la section fonctionnement : en recettes et en dépenses pour un montant de 987 403 € dont un virement à la section d'investissement de 160 000 €.
- Pour la section investissement : en recettes et en dépenses pour un montant de 623 801 € dont un remboursement du capital des emprunts de 69 000 €.

✓ **Questions d'actualités**

➤ **Pour information,**

- Les travaux relatifs à la pose de compteurs d'eau pour différencier les consommations d'eau liées à l'arrosage des terrains de football et aux installations sportives sont terminés.
- L'entreprise SEG a installé des décompteurs électriques pour différencier les consommations électriques de la salle et des installations sportives.

- Monsieur PANNIER indique que conformément à la loi du 27 décembre 2019, la Communauté de Communes est tenue de fournir aux élus communaux le montant des indemnités que élus communaux perçoivent au titre de leur mandat de conseiller communautaire. Ainsi, Monsieur PANNIER indique avoir perçu en 2019 une indemnité de 7 000,92 € Brut au titre de son mandat communautaire. Pour information, le taux appliqué ce mandat pour la Présidente était de 45% (maximum 48,75 %) et pour les Vices Présidents 15% (Maxi 20,63 %).

Par ailleurs, dorénavant les élus communaux recevront les ordres du jour des conseils communautaires ainsi que les comptes rendus correspondants.

- Monsieur PANNIER indique avoir reçu la médaille de l'Assemblée Nationale pour ses mandats de Maire par Madame la Députée FONTENEL PERSONNE. Par ailleurs, Monsieur PANNIER en fin de mandat remercie les conseillers municipaux pour leur implication et indique offrir son écharpe de Maire (de 1992 à 2020) à ses successeurs. Il remercie également le personnel communal ainsi que Madame BUSSON, première collaboratrice du Maire.

➤ Un tour de table est effectué

- Madame BIGOT indique sa fin de mandat.
- Madame FÉVRIER fait part d'une réunion du Syndicat d'Eau de Pontvallain où il a été décidé le maintien du tarif de l'eau potable.
- Monsieur JOURDAIN également en fin de mandat remercie Monsieur PANNIER pour son investissement dans la commune.
- Madame PEREIRA indique également sa fin de mandat.
- Monsieur RICHET fait part d'une prochaine réunion avec Madame BIGOT pour relayer les informations du CCAS. Par ailleurs, la soirée Carnaval est organisée le 7 mars prochain par l'Amicale de l'Ecole.
- Monsieur FOURNIER fait part de commentaires de parents concernant les goûters de l'Accueil Péri-scolaire dont la compétence est communautaire.
- Dans le cadre des 24h VTT, Monsieur RADIGUE remercie la commune pour les infrastructures mises à la disposition du Club. Le tracé du défilé sera soumis à la nouvelle équipe municipale.
- Monsieur POUSSE est également en fin de mandat et souligne qu'il fera le point avec Monsieur CORMIER de l'entreprise COLAS concernant les travaux de voirie routes des Landes et de l'Epine.

Par ailleurs, il informe le Conseil Municipal de démarches effectuées auprès du propriétaire d'un sapin qui menace de tomber route de Claire Fontaine.

Pour information, un busage a été réalisé route de la Ménardière.

Par ailleurs, un courrier sera adressé à M. GRUDET pour le busage non conforme.

Monsieur POUSSE fait part de l'installation de nouvelles chaises à l'église qui va bientôt être terminée puisque les chaises vont être fixées au sol le 13 mars prochain : les bénévoles et les agents communaux ayant participé à ces travaux de nettoyage et d'installation seront mis à l'honneur par un article de Presse.

La séance est levée à 22h35 min.

La Secrétaire,

